



Cher(e)s collègues,

Le BIT cherche un(e) consultant(e) principal(le) expérimenté(e) pour conduire l'évaluation finale du « **Programme Pays pour la Programmation du Travail Décent (PPTD 2017-2021) de la République Centrafricaine** ».

Période de l'évaluation : Septembre-Décembre 2024

Date limite de soumission de candidature : **15 septembre 2024**

Type de contrat : Contrat de collaboration externe

Pour plus de détails sur l'évaluation, veuillez consulter les termes de références (TdRs) en attachement.

Veuillez noter que les dates mentionnées dans les TdRs sont à titre indicatif et pourraient être légèrement revues si nécessaire.

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir les informations suivantes :

1. Une copie du curriculum vitæ du/ de la candidat(e) incluant :
 - Description des compétences, les qualifications et l'expérience du/ de la candidat(e) tout en montrant comment celles-ci répondent au mieux aux qualifications requises pour cette mission ;
 - Une liste des évaluations réalisées antérieurement de préférence en relation avec le contexte et la thématique du présent appel, indiquant clairement le rôle joué par le/ la consultant(e) ;
 - Au moins deux références récentes disponibles y compris courriel et téléphone ;
2. Une déclaration du/ de la candidat(e) attestant sa disponibilité à conduire cette évaluation en République Centrafricaine ;
3. Une déclaration attestant que le/ la candidat(e) n'a pas été impliqué(e) dans la conception et la mise en œuvre du programme en question ou n'a pas une relation personnelle privilégiée avec les fonctionnaires de l'OIT travaillant en Centrafrique ;
4. Une déclaration qui précise que l'évaluation sera conforme aux normes de l'OIT et du SNU ;
5. Une offre financière indiquant le tarif journalier des honoraires (l'offre financière doit être exprimée en USD) ;
6. Les copies en français de deux rapports d'évaluation dans lesquels le candidat a été chef d'équipe / ou membre d'équipe au cours des cinq dernières années.

Les candidatures des femmes et des experts nationaux sont fortement encouragées.

REMARQUE : Les candidatures soumises sans l'offre financière ne seront pas prises en considération pour l'évaluation.

La date limite de soumission des candidatures pour cette évaluation est le **15 septembre 2024**.



International
Labour
Organization

Les candidat(e)s doivent envoyer leur déclaration d'intérêt par courriel à Abderrahim El Moulat (elmoulat@ilo.org) et Gomez Ntoya Makela (ntoya@ilo.org) avec pour objet « **Évaluation du PPTD de la République Centrafricaine** ».



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR RÉALISER L'EVALUATION FINALE DU PROGRAMME PAYS POUR LA PROGRAMMATION DU TRAVAIL DECENT (PPTD 2017-2021) DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Août 2024

1. Contexte et justification

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a pour principaux objectifs de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail. La mise en œuvre de ces objectifs au niveau national se décline à travers le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) qui constitue le principal cadre de coopération basé sur l'atteinte des résultats convenus entre l'OIT et ses mandants tripartites (Gouvernement, Organisations d'Employeurs et Organisations de Travailleurs).

Le PPTD est le principal programme et cadre de collaboration entre les pays membres et l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il identifie les aspirations de mandants tripartites à parvenir à la justice sociale dans leurs pays respectifs grâce au travail décent. Le PPTD est élaboré sur la base des priorités des mandants. Ce cadre contribue aux objectifs de développement national et à l'Agenda du travail décent. Dans ce contexte, il s'aligne sur le cadre de coopération des Nations Unies pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (UNSDCF).

En d'autres termes, les PPTD sont des cadres stratégiques nationaux orientés vers des résultats à la fois des gouvernements et des partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de travailleurs) engagés à travailler un partenariat avec l'OIT pour atteindre les objectifs d'un travail décent pour tous, femmes et hommes. Ainsi,



le PPTD vise à refléter, dans la mesure du possible, la convergence entre les politiques nationales de développement mises en œuvre par les gouvernements, les priorités des partenaires sociaux, les mandats et les objectifs stratégiques de l'OIT, notamment :

- La promotion et l'application des normes internationales et le respect des droits fondamentaux du travail ;
- La création d'opportunités d'emplois et de revenus pour les hommes et les femmes ;
- La couverture et l'extension de la protection sociale pour tous ; et
- Le renforcement du tripartisme et du dialogue social.

Faisant siennes les orientations de l'OIT en matière de promotion du travail décent, la République Centrafricaine s'était résolue de se doter d'un Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) pour la période 2017-2021.

Le PPTD en cours pour la RCA, qui était mis en œuvre de 2017 à 2021/23, retenait les priorités et réalisations suivantes :

Priorité n°1 : Accroître les opportunités d'emploi pour les jeunes de deux sexes par une meilleure employabilité et l'entrepreneuriat dans un cadre de dialogue social renforcé.

Réalisation 1.1 : Les mandats tripartites assurent le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle, le programme national d'urgence de création d'emplois décents immédiats et durables pour la consolidation de la paix et la résilience en RCA, aux niveaux central et local.

Réalisation 1.2 : L'employabilité et le développement des compétences des jeunes et des femmes sont accrus en vue d'une meilleure insertion sur le marché du travail.

Réalisation 1.3 : Les institutions publiques aux niveaux central et local intègrent les programmes publics d'emploi à l'instar des approches HIMO dans la planification, la mise en œuvre et le suivi et évaluation de leur plan d'investissement.

Réalisation 1.4 : Le dialogue social est mieux structuré et renforcé et les normes internationales du travail sont vulgarisées et mises en œuvre.

Priorité n°2 : Renforcer et étendre le système de la protection sociale

Réalisation 2.1 : Le cadre juridique du code de protection sociale pour tous est promu et progressivement mis en œuvre

Réalisation 2.2 : Les travailleurs et travailleuses de l'économie formelle et informelle bénéficient des meilleures conditions de santé et sécurité au travail

Réalisation 2.3 : La lutte contre le VIH/sida en milieu du travail est intensifiée

Une fois que les PPTD sont formulés sur la base des principes de gestion axée sur les résultats, ils doivent être mis en œuvre, revus et/ou évalués. En ce moment où la mise en œuvre est terminée, il est envisagé de conduire une évaluation et l'objectif principal de cette évaluation finale est de tirer les leçons pour la formulation d'un nouveau PPTD, en particulier, et les futures interventions dans le domaine du travail décent en général. A cet effet, l'évaluation devient un instrument de mesure pour comprendre les raisons et/ou les causes des résultats obtenus ou non ; Un outil pour mesurer la contribution du PPTD à la mise en œuvre des cadres de développement nationaux et internationaux et à l'Agenda du travail décent en Afrique.

Echu en décembre 2021, et compte tenu des réalisations en cours et de la nécessité d'aligner la périodicité du PPTD avec celle de différents cadres nationaux, notamment l'UNDAF/UNSDCF, les mandats de la



République Centrafricaine ont convenu avec l'OIT, la prolongation du PPTD jusqu'en décembre 2023. Les présents termes de référence sont élaborés pour appuyer l'évaluation finale du PPTD 2017-2021/23 en vue de tirer les leçons pour guider la formulation du nouveau PPTD en lien avec l'UNSDCF 2023 – 2027 de la RCA. L'expérience récente de l'OIT dans le processus d'évaluation des PPTD démontre qu'il est important que les évaluations soient menées par des experts indépendants. Ce processus sera conduit conformément à la politique de l'OIT sur les évaluations des PPTD¹.

Les évaluations au BIT visent généralement la responsabilité, l'amélioration et l'apprentissage. De façon spécifique, les évaluations de PPTD visent prioritairement l'amélioration et l'apprentissage organisationnel. Cette évaluation sera menée dans le contexte de critères et approches définis par la norme de qualité de l'OCDE/CAD et le Code de conduite de l'UNEG validé dans le système des Nations Unies. En particulier, cette évaluation suivra les directives de l'OIT sur l'évaluation, en particulier la liste de contrôle 3 « Préparation du rapport initial » ; liste de contrôle 4 « méthodologies de validation » ; et Liste de contrôle 5 « Préparation du rapport d'évaluation » et [Note d'orientation 2.6 « Réalisation des revues de PPTD »](#).

2. Objectifs

L'objectif général est de procéder à une évaluation des processus de conception et de mise en œuvre du PPTD 2017-2021 de la RCA, d'en tirer les leçons et bonnes pratiques et d'orienter la prise de décision lors de la conception et de la mise en œuvre du prochain PPTD.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Examiner la cohérence et la pertinence du PPTD par rapport aux priorités nationales, aux besoins réels des populations, en tenant compte de l'environnement socio-politique et économique actuel et des chartes de développement nationales et internationales ;
- Analyser et valider les résultats obtenus, y compris l'impact, les résultats et les réalisations, ainsi que les stratégies développées en relation avec l'Agenda du travail décent en Afrique et le programme et budget de l'OIT ;
- Examiner le niveau de durabilité des résultats obtenus ;
- Analyser le niveau d'efficacité par rapport à l'utilisation des ressources humaines et financières ;
- Analyser la participation et les contributions des différentes parties prenantes, notamment les administrations sectorielles chargées des questions du travail et de l'emploi, les partenaires sociaux, les organisations de la société civile, les ONG, le Comité de suivi, les partenaires au développement et l'OIT ;
- Extraire les meilleures pratiques de développement, de mise en œuvre et de suivi.
- Identifier les recommandations et ajustements nécessaires pour le prochain PPTD et contribuer à améliorer le travail de l'OIT dans les pays qui partagent les mêmes idées.

3. Intervenants et utilisateurs de l'évaluation

Les principaux participants à l'évaluation sont les mandants tripartites, le Bureau de l'OIT à Kinshasa, le Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique à Abidjan et les partenaires techniques et financiers de l'OIT en RCA. Ce

¹ "Note d'orientation 2.6: Mener des revues internes du programme pays de travail décent."

sont, de facto, toutes les parties intéressées qui sont impliquées dans la conception et la mise en œuvre du PPTD et qui peuvent donner leurs avis sur les résultats obtenus, et qui peuvent contribuer à la planification et à la mise en œuvre des actions dans le contexte de la formulation d'un nouveau PPTD.

4. Portée de l'évaluation

L'évaluation couvre toutes les activités mises en œuvre en RCA, de 2017 à décembre 2023 par les mandants (et autres parties intéressées) en partenariat avec l'OIT, ainsi que les différentes ressources mises à disposition. L'évaluation examine également les actions entreprises par les mandants et qui contribuent à l'atteinte des résultats du PPTD.

5. Critères et questions de l'évaluation

L'OIT utilise principalement les critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour évaluer l'aide au développement : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Les lignes directrices de l'OIT, en particulier, relatives au travail décent, y compris les normes internationales du travail, la promotion de l'égalité des sexes et de la non-discrimination à l'égard des groupes vulnérables, le dialogue social et la transition équitable dans le contexte environnemental, sont également des critères transversaux d'évaluation.

Les questions d'évaluation du PPTD visent essentiellement à savoir si les parties prenantes font ce qu'il faut faire, si elles le font bien et s'il n'y a pas une alternative pour réaliser de meilleurs résultats. Les questions clés destinées à guider l'exercice de collecte et d'analyse d'informations, les conclusions et recommandations, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques sont reprises dans le tableau suivant :

Critères	Questions principales
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le PPTD a-t-il été conforme à la stratégie nationale de développement et aux priorités des mandants tripartites pendant la période de mise en œuvre ? Les priorités des mandants tripartites en matière de promotion du travail décent ont-elles évolué ? Quelles sont ces priorités en ce moment ? • Le travail de l'OIT constitue-t-il un soutien direct aux partenaires nationaux dans la réalisation des priorités en matière de travail décent dans le pays ?
Validité de la conception du PPTD	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPTD a-t-il été développé selon une approche basée sur les résultats ? • Le PPTD présente-t-il une théorie implicite ou explicite du changement ? • Les indicateurs et objectifs du PPTD sont-ils bien formulés et SMART ?
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il une complémentarité/synergie entre le soutien de l'OIT et les plans de travail des partenaires nationaux ? • Existe-t-il une cohérence au niveau stratégique et opérationnel entre les actions de l'OIT et de l'UNDAF/UNSDCF de la RCA et les ODD ?
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les résultats du PPTD de la RCA ont-ils été atteints ? • Quels produits ont-ils été livrés ? Si des produits n'ont pas été livrés, pourquoi ? A-t-on réalisé des produits non planifiés ? • Quelles sont les principales raisons du succès ou du manque de résultats du PPTD ? • Quel est le niveau d'utilisation des produits par les partenaires et bénéficiaires et les éventuels changements induits par chaque produit utilisé ?
Efficacité des mécanismes de gouvernance et des mécanismes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes de gestion et de gouvernance du PPTD sont-ils adéquats ? • Les responsabilités des parties impliquées sont-elles clairement comprises ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les structures de gestion du PPTD (Comité directeur, OIT) ont-elles suivi efficacement les performances et les résultats du PPTD ? • Le PPTD reçoit-il un soutien administratif, technique et politique du bureau de l'OIT (Kinshasa), du bureau régional de l'OIT pour l'Afrique à Abidjan et du siège de l'OIT à Genève ?
Efficiencie	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats obtenus sont-ils atteints de manière efficiente par rapport aux activités réalisées ? • Les résultats sont-ils obtenus à temps ? • Les ressources techniques et financières allouées sont-elles adéquates pour mettre en œuvre le plan d'exécution du PPTD ? • Le PPTD de la RCA a-t-il été mis en œuvre de manière plus efficiente par rapport aux autres possibilités existantes ? • Dans quelle mesure les ressources ont-elles été mobilisées pour la mise en œuvre du PPTD de la RCA ?
Impact potentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Quels changements concrets ont eu lieu grâce à la mise en œuvre du PPTD auprès des mandants tripartites de l'OIT de la RCA ? • Le PPTD a-t-il renforcé les capacités des mandants et des institutions nationales, ainsi que leur environnement (politiques, lois, compétences, attitudes, etc.) conduisant à la durabilité des résultats ?
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les principaux facteurs qui influencent la viabilité ou non du PPTD ? • Quel est le niveau d'appropriation des produits et résultats du PPTD par des groupes cibles et groupes apparentés ? • Des stratégies sont-elles prévues pour garantir que les institutions aux différents niveaux (local, national) s'approprient durablement les résultats du PPTD ?
Aspects transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités des mandants tripartites étaient-elles adéquates pour la réalisation efficace des produits du PPTD ? • Le principe du tripartisme a-t-il été appliqué de façon adéquate dans la mise en œuvre du PPTD ? • Comment les normes internationales du travail, le dialogue social, le genre et la non-discrimination, et la transition juste vers la durabilité environnementale ont-ils été promus dans la mise en œuvre du PPTD ? • Quelles bonnes pratiques et quelles leçons peuvent être retenues de la mise en œuvre du PPTD ?

6. Méthodologie

La méthodologie de l'évaluation combinera des approches quantitatives et qualitatives. Cependant, la sélection finale des différentes méthodes de collecte de données pour cette évaluation relève de la responsabilité de l'évaluateur en coordination et avec l'approbation du groupe de travail gestionnaire de l'évaluation.

Conformément à la politique d'évaluation de l'OIT, la participation du personnel de l'OIT, des mandants tripartites et des parties intéressées doit être assurée à toutes les phases du processus. Cette participation doit être traitée à travers des méthodologies, des réunions et des entretiens appropriés.

La dimension genre doit être transversale dans la collecte et l'analyse des données. Cela signifie que les hommes et les femmes doivent être impliqués dans les consultations. Les données collectées par l'évaluateur doivent être ventilées par sexe et, sur cette base, une analyse doit évaluer la pertinence et l'efficacité des stratégies et des mises en œuvre tant pour les hommes que pour les femmes. Les recommandations doivent refléter cette analyse.

L'évaluateur travaillera sur l'application d'une variété de techniques d'évaluation - examen de documents, réunions avec les détenteurs d'intérêts, discussions de groupe, visites sur le terrain, triangulation des données et informations collectées, notes, questionnaires/guides d'entretien destinés aux partenaires et aux bénéficiaires



finaux. La collecte et la présentation des données seront généralement ventilées par sexe (et autres caractéristiques pertinentes, le cas échéant).

L'évaluation du PPTD se déroulera en trois phases, comprenant : (i) la préparation du rapport de démarrage, se basant sur des discussions préliminaires avec le bureau de l'OIT à Kinshasa, le bureau régional de l'OIT pour l'Afrique à Abidjan et l'examen des documents pertinents, ii) la collecte d'informations à travers les outils développés pour l'évaluation et (iii) à l'élaboration du rapport préliminaire et du rapport final de l'évaluation, incluant un atelier de validation des conclusions de l'évaluation avec les parties prenantes.

(i) Examen des documents

Entre autres choses, le consultant analysera les documents suivants avant de mener des entretiens pour préparer un premier rapport :

- UNDAF/UNSDCF de la RCA,
- PPTD de la RCA, avec ses matrices annexées (plan d'exécution, plan de résultats qui l'accompagne, tableau des résultats),
- Documents des projets, des programmes, interventions du gouvernement et des partenaires sociaux ainsi que les rapports d'avancement et d'évaluation des projets,
- Politiques, stratégies nationales et plans de travail avec les mandants tripartites et d'autres partenaires d'exécution ;
- Plan de travail théorique de l'OIT pour la mise en œuvre du PPTD / Résultats prioritaires par pays (CPO), les différents Programmes et Budgets biennaux de l'OIT (P&B) incluant ceux des années prolongées du PPTD de la RCA,
- Autres documents pertinents.

(ii) Collecte des données de l'évaluation

Cela se fera par le biais d'entretiens individuels, de groupes de discussion et d'observation. Le consultant interviewerera :

- Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des différents résultats du PPTD, notamment les Ministères en charge du Travail et de l'Emploi, les ministères techniques, les organisations les plus représentatives des travailleurs et des employeurs ; les bénéficiaires de ces interventions. Le consultant doit également s'entretenir avec des agences partenaires du système des Nations Unies et d'autres organisations non gouvernementales, si nécessaire.
- Le Directeur de la Représentation de l'OIT à Kinshasa, le Responsable de l'unité de Programmation, le personnel des projets et de bénéficiaires, les spécialistes de l'ETD/BP Yaoundé et autres personnels concernés de l'OIT impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du PPTD et de programmes et projets en RCA.

Une présentation des résultats et des conclusions préliminaires doit être conduite lors d'un atelier de débriefing avec les parties intéressées pour compléter les informations et valider les premières analyses.

(iii) Rapport d'évaluation

Sur la base des données recueillies lors de la phase de collecte des données, le consultant préparera et présentera ses résultats préliminaires dans un atelier de restitution. Sur la base des contributions de participants à l'atelier de restitution, le consultant préparera une première ébauche du rapport d'évaluation qu'il soumettra au Groupe de travail, et qui sera distribué aux parties prenantes pour commentaires. Après retour des parties prenantes, le consultant préparera et soumettra une version finale qui répond à ces commentaires.



7. Les livrables de l'évaluation

A l'issue de l'évaluation, le consultant livrera :

- (i) Un rapport de démarrage incluant la note méthodologique détaillée de l'évaluation ;
- (ii) Une présentation PowerPoint des résultats préliminaires à un atelier avec les parties prenantes, en français, juste après la phase de collecte des données ;
- (iii) Un Rapport préliminaire de l'évaluation du PPTD de la RCA (en Français), respectant les modèles de l'OIT en matière de rapports d'évaluation ;
- (iv) Une version finale du rapport intégrant les différents commentaires des parties prenantes, et respectant les critères de qualité de l'OIT en matière de rapports d'évaluation.

La propriété des données appartient conjointement au BIT et à l'évaluateur. Les droits d'auteur du rapport appartiennent exclusivement à l'OIT. L'utilisation des données à des fins de publication et d'autres présentations ne peut se faire qu'avec le consentement écrit de l'OIT. Les principales parties intéressées peuvent utiliser le rapport d'ÉVAL de manière appropriée, conformément à l'objectif initial et à sa destination.

8. Format du rapport d'évaluation

Le rapport final, à l'exception des annexes, ne doit pas dépasser 30 pages, espacement entre les lignes 1.5. Le rapport analysera les réalisations et les résultats prévus et obtenus, mais accordera une plus grande importance aux résultats obtenus en termes de changement réel. A cet effet, il mettra en valeur les bonnes pratiques et les leçons apprises et formulera des recommandations pour améliorer le processus d'élaboration et de mise en œuvre du prochain PPTD.

Le rapport d'évaluation sera rédigé suivant la [note d'orientation d'ÉVAL/OIT sur la rédaction des rapports d'évaluation](#).

A titre indicatif, le rapport doit contenir, entre autres, les éléments suivants :

- Page de couverture
- Table des matières
- Tableau des acronymes et abréviations
- Résumé (maximum 4 pages)
- Description du PPTD et de sa logique d'intervention
- Objet, objectifs, champ d'application et destinataires de l'évaluation
- Méthodologie de l'évaluation et ses limites
- Examen des résultats en fonction des questions d'évaluation
- Conclusions (1 à 2 pages)
- Leçons apprises
- Bonnes pratiques
- Recommandations
- Les annexes, comprenant (i) les termes de référence (ii) la matrice du plan d'action et des indicateurs de réalisation, indiquant les progrès réalisés au niveau des produits et objectifs/résultats, s'ils ont été atteints ; (iii) le plan de travail du consultant ; (iv) Une liste de contacts des personnes rencontrées ; (v) Références bibliographiques et (vi) outils de collecte de données ; et d'autres éléments pertinents.



9. Responsabilités dans la gestion du processus de l'évaluation

9.1. Le Groupe de Travail de l'OIT

L'OIT a créé un groupe de travail composé de membres du Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique à Abidjan (BR-ROAF) et du bureau pays de l'OIT (Kinshasa). Ce groupe de travail est composé de M. Baizebbe Na Pahimi, Directeur – RPU basé à Abidjan, ou de M. Abderrahim EL Moulat, Responsable régional du suivi à Abidjan et de Gomez Ntoya Makela, Administrateur principal du programme ai du bureau de l'OIT basé à Kinshasa. Ce groupe de travail sera responsable de la qualité technique de l'évaluation. Entre autres tâches, le groupe de travail va :

- Élaborer et valider les TdR ;
- Sélectionner le consultant ;
- Fournir un soutien technique et financier au processus d'évaluation ;
- Envoyer le rapport d'évaluation aux parties intéressées pour commentaires ;
- Valider techniquement le rapport d'évaluation ;
- Assurer la dissémination du rapport final aux partenaires et parties prenantes impliqués.

9.2. LE BUREAU DU BIT – KINSHASA

- Assurer l'interface avec le Ministère du Travail ;
- Préparer un contrat pour le consultant ;
- Mettre à disposition du consultant toute la documentation nécessaire en sa possession (rapports, procès-verbaux de réunions, publications, textes réglementaires et juridiques, MOUs, documents, UNDAF/UNSDCF de la RCA, etc.).
- Fournir au consultant une liste de personnes avec contacts à interviewer ;
- Contribuer au soutien technique et logistique nécessaires au processus d'évaluation ;
- Impliquer toutes les parties prenantes du PPTD 2017-2023 de la RCA, y compris les spécialistes techniques de l'EAT-TD Yaoundé qui ont pris part à la mise en œuvre.
- Fournir le soutien nécessaire au consultant dans la collecte des données (mobiliser les parties prenantes pour recevoir le consultant).
- Organiser, avec l'appui technique et financier du BIT, l'atelier de présentation des résultats préliminaires et de collecte d'informations complémentaires.
- Commenter les versions du rapport préliminaire et du rapport modifié à la suite de l'atelier.
- Fournir un soutien à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation.

9.3. Le CONSULTANT

- Produire un premier rapport (rapport initial de démarrage) en français qui comprend une note de compréhension du mandat du consultant, une note méthodologique incluant un plan de travail détaillé et réaliste, des instruments de collecte d'informations et un plan de rédaction du rapport.
- Recueillir et compiler des informations et des preuves concernant les interventions des parties prenantes.
- Examiner ces informations et analyser les relations de cause à effet, au fur et à mesure des changements réalisés.

- Présenter les résultats provisoires lors d'un atelier.
- Développer une version préliminaire du rapport en français.
- Rédiger le rapport final intégrant les observations pertinentes des parties prenantes.
- Transmettre le rapport final au BIT pour contrôle de qualité.

10. Calendrier de l'évaluation

La revue du PPTD 2017-2023 de l'RCA se tiendra de septembre à octobre 2024 selon le plan ci-dessous :

	Tâches	Responsable	Nombre de jours pour l'évaluateur	Période estimative
1	Préparation des TdR	Groupe de travail de l'OIT	0	
2	Diffusion des TDR auprès des parties prenantes et validation des TDR	Groupe de travail de l'OIT	0	
3	Publication de l'appel à manifestation d'intérêt	Point focal	0	
4	Sélection d'un consultant	Groupe de travail de l'OIT	0	
5	Établissement et exécution du contrat	OIT Kinshasa	0	
6	Revue de littérature Développement d'outils d'évaluation dans le cadre du rapport initial	Consultant	5	
7	Examen et approbation du rapport initial	Groupe de travail de l'OIT		
9	Entretiens avec le personnel du BIT Entretiens avec des acteurs sur le terrain	Consultant	10	
10	Atelier de présentation des résultats préliminaires de l'évaluation finale	OIT Kinshasa / Consultant		
11	Élaboration d'un rapport d'évaluation préliminaire basé sur une revue de la littérature, des consultations et un atelier pour évaluer les résultats préliminaires	Consultant	5	
12	Examen du rapport préliminaire par le groupe de travail (Task Force)	Groupe de travail de l'OIT	0	
13	Intégration des commentaires de la task force	Consultant	1	
15	Dissémination du rapport d'évaluation préliminaire (en français) aux parties prenantes (deux semaines)	Groupe de travail de l'OIT	0	
16	Intégration des commentaires des parties prenantes et réalisation du rapport final en français	Consultant	3	
17	Examen du groupe de travail de l'OIT et approbation du chef de l'URP	Groupe de travail de l'OIT	0	
	TOTAL jours de consultation		24	



11. Profil du consultant

Le consultant sera choisi sur la base des critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (au moins Bac + 4) en suivi-évaluation, économie, planification du développement, sciences sociales, Sciences politiques, statistiques, management des organisations, ou dans un domaine similaire.
- Avoir au moins 7 ans d'expérience dans l'évaluation de projets/programmes de développement.
- Compétences et expérience avérée dans la réalisation d'évaluations de programmes similaires, de préférence en RCA ou dans un autre pays d'Afrique francophone.
- Être familier avec le travail du Système des Nations Unies en général et du BIT en particulier.
- Expérience de l'utilisation de l'approche de la théorie du changement dans l'évaluation.
- Connaissance approfondie et application des méthodologies de recherche qualitative et quantitative.
- Expérience des techniques d'évaluation participatives.
- Excellentes capacités d'analyse et de communication.
- Excellentes compétences en matière de rédaction de rapports d'évaluation.
- Une connaissance des rôles et du mandat de l'OIT et de sa structure tripartite est souhaitable.
- Une excellente aptitude à s'exprimer oralement en français sera un atout.
- Le consultant doit fournir deux rapports d'évaluation récent, de préférence sur des thématiques liées au mandat de l'OIT.

Les candidatures de femmes et d'experts nationaux sont encouragées.